## Modèle recommandé : le service peut l'adapter le cas échéant

EXE6

## MARCHÉS PUBLICS

Art. 20 du CCAG « Travaux », art. 11 du CCAG « FCS », art. 26 du CCAG « MI » et art. 16 du CCAG « PI »

## DÉCOMPTE DES PÉNALITÉS DE RETARD

A. Identification de la personne morale de d	roit publique qui a passé le marc	ché EXE6
Ministère, collectivité ou établissement : (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Télépho	one, Télécopie, Mel)	
	, , ,	
Objet du marché :		
B. Pénalités encourues par le titulaire		EXE6
Pénalités encourues par : (Nom et adresse du titulaire du marché)		
Formule applicable : (article	e n°)	☐ du CCAG
Commande ou lot concerné :		
Montant servant d'assiette à la pénalité (en lettre	es) :	
Le montant des pénalités est de <i>(en lettres) :</i>		
	Α	, le
	Signature (de la personne responsable du	
	de la collectivité ou de l'établissement	
Date de notification au titulaire :		
Marché N° Décoi	mpte pénalités N°	page:



C. Calcul du retard EXE6

Désignation des fournitures livrées ou des prestations exécutées	Date réelle de livraison ou d'exécution de la prestation	Date à laquelle la livraison ou l'exécution de la prestation devait être faite	Nombre de jours de retard	A déduire: nombre de jours accordés au titre d'une prolon- gation	nombre de jours servant au calcul de la pénalité

Marché N°	Décompte pénalité	és N°	pag	e:	1	

<mark>D. Calcul des pénalités et montant des pénalités</mark>
Transcrire ici la formule de pénalisation utilisée et décrire le calc

Transcrire ici la formule de pénalisation utilisée et décrire le calcul effectué pour déterminer le montant de la pénalisation.
Le montant des pénalités est de :
Les modalités de paiement des intérêts moratoires sont celles prévues par l'article 96 du code des marchés publics.
Les modalites de palement des interets moratoires sont celles prevues par l'article 90 du code des marches publics.

Date de mise à jour : 07/11/2002